



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Réunion du 06 février 2025
Procès-Verbal n°6

Présents : Sandra AIT SAID - Kilian AUTIER - Claude BOUSSELY - Joris DESCHAMPS - Jimmy DESSIMOULIE - Olivier DUCLOSSON - Johnson GASSANT - Kouider SADKI - Bernard TROUBAT

- **1) Effectif des arbitres :**

Le District de Football de la Haute-Vienne dispose à date d'un effectif de 191 arbitres dont 171 désignables.

19 candidats dont 1 corrézien sont inscrits à la prochaine formation initiale à l'arbitrage (FIA) des 7, 8 et 9 février.

- **2) Candidature Aymane TLEMSANI pour intégrer la Commission**

Le Comité Directeur a émis un avis favorable sur l'intégration d'Aymane TLEMSANI à la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA).

- **3) Coupe de France des arbitres**

La CDA félicite l'implication et le résultat obtenu (qualifié en 8^{ème} de finale) par Damien CHEVALIER dans le cadre de la Coupe de France des Arbitres La Poste.

Par ailleurs, la Coupe de la Haute-Vienne des arbitres devrait voir le jour à compter de la saison prochaine ; les contours et les dotations restant à définir.

- **4) Pré-candidats Ligue et Jeunes Arbitres Régionales :**

L'examen de validation de candidature se tiendra le 20 mars 2025.

Avant cette échéance, un calendrier spécifique est réservé afin de travailler la théorie et les différentes épreuves :

- Samedi 08/02/2025 à 08h30 au District – *TAISA (physique) [30 répétitions de 68 m en 15 secondes avec 30 temps de récupération de 20 secondes]*
- Mardi 11/02/2025 à 19h00 au District – *cours en salle*
- Jeudi 20/02/2025 à 19h00 au District – *cours en salle*
- Mardi 18/03/2025 à 19h00 au District – *cours en salle*



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Les arbitres pré-candidats Ligue AAR2 ou R3 :

- Deniz OZBAY
- Berkan CENBER
- Habib EL BEDOUI
- Aymane TLEMSANI
- Soufiani EL MOULOUDI
- Semih ARSLAN

Les arbitres pré-candidats Ligue passerelle JAD/JAR :

- Nolan GRANGER WSZOLEK
- Arda YAZAR
- Robin GERBAUD
- Lorick COUTANT VAMBERT
- Mohamed NAASS

Par ailleurs, 3 arbitres sont concernés, cette année, par la passerelle JAR/R3 :

- Hugo CLAVEAU
- Matéo MARTIN
- Tom TEYTAUD

Ces arbitres seront très prochainement désignés en championnat Départemental 1 avec la présence d'un observateur pour valider leur passerelle.

- **5) Procédure rapport complémentaire :**

La Commission de Discipline nous a alerté sur le fait qu'un grand nombre d'arbitres ne transmettaient pas de rapport disciplinaire en cas d'exclusion et/ou d'incident de toute nature survenant avant, pendant ou après la rencontre.

Ainsi, il est rappelé que les rapports disciplinaires initiaux doivent obligatoirement être saisis sur l'espace Officiels FFF sous 48h ; trop de rapports arrivent par mail.

A compter de maintenant, tout rapport disciplinaire initial ne parvenant pas par la voie dédiée, c'est-à-dire l'application Officiels FFF, ne sera pas pris en compte.

- **6) Tournoi TEREYGOL :**

LA CDA et l'UNAF tiennent à présenter leurs plus sincères remerciements aux participants du Challenge Louis TEREYGOL qui s'est déroulé le samedi 04 janvier 2025 à Vivonne (86). Ce challenge, organisé par l'UNAF 86, a regroupé des équipes d'arbitres pour un tournoi régional de futsal.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

- **7) Journée de cohésion et de fidélisation :**

Une vingtaine d'inscrits seulement à ce jour pour la journée de cohésion et de fidélisation qui se déroulera au Parc du Futuroscope le samedi 21 juin 2025.

Pour rappel, le nombre de places est limité à 59.

Conditions tarifaires :

37,00 € pour les arbitres adhérents à l'UNAF

42,00 € pour les arbitres non adhérents à l'UNAF

52,00 € pour les non-arbitres

- **8) Agenda :**

- Jeudi 20 février : cours pré-candidats Ligue
- Mercredi 26 février : stage jeunes arbitres
- Mercredi 12 mars : cours jeunes arbitres
- Jeudi 13 mars : cours arbitres
- Vendredi 14 mars : Commission Départementale de l'Arbitrage

- **9) Remboursement des frais d'arbitrage :**

Match FC Occitane – CS Feytiat / Coupe U15 du 01/02/2025

Arbitre : M. RIVAUD Bastien (2547722442)

- La Commission prend acte de l'arrêté municipal tardif de la commune de Meuzac pour cette rencontre.

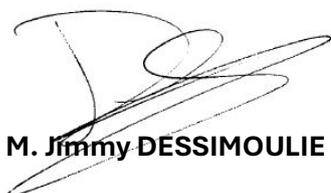
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club recevant ;

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 43.44€, soient débités du club de FC OCCITANE pour en créditer l'arbitre ;

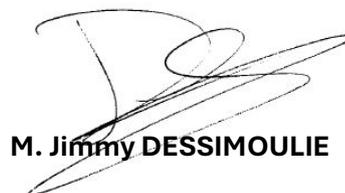
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Le Secrétaire de séance



M. Jimmy DESSIMOULIE

Le Président de séance



M. Jimmy DESSIMOULIE